

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 675 du 15 juin 1949

n° 675

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 juin 1949

Numéro JO

n° 6 du 30/06/1949 v2

Date du numéro

30 juin 1949

### TEXTE INTÉGRAL

Une gratification de trois mille francs (3.000 fr.) pour services rendus à l'administration au cours de son séjour, est accordée à Mme Stolz (Léon), secrétaire-dactylographe. La dépense est imputable au chapitre 4, article 1er, paragraphe 1, budget local, exercice 1949.